DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 septembre 2022 (version caviardée)

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.
Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Phase 2 (Îles-de-la-Madeleine).
Demande du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* afin que la Régie requière d'Hydro-Québec Distribution (HQD) un suivi supplémentaire en vue de l'examen futur de son Plan d'approvisionnement 2023-2032.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir (en Phase 2 au présent dossier) qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) fournisse au tribunal un suivi supplémentaire en vue de l'examen futur de son Plan d'approvisionnement 2023-2032.

1. CONTEXTE

On se rappelle en effet que, dans sa Décision D-2022-109, la Régie de l'énergie, après avoir statué sur le fond de la Phase 2 du présent dossier (en rejetant la demande du Distributeur visant l'approbation de sa stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine), **a rendu une ordonnance supplémentaire afin de** :

> *[244] […]*
> *• compléter l'étude d'avant-projet du scénario S-3 [NDLR : raccordement sous-marin à Percé];*
> *• réaliser des études d'avant-projet relatives aux scénarios S-15 [NDLR : conversion de la centrale diesel de Cap-aux-Meules au gaz naturel renouvelable (GNR) qui serait livré par conduites distinctes du point d'injection au port méthanier, puis liquéfié et stocké, puis transporté par méthanier à Cap-*

> *aux-Meules, puis stocké et regazéifié et transporté à la centrale, le tout complété de 2 éoliennes aux IDLM avec batteries] et S-16 [NDLR : idem avec 4 éoliennes]. […]*

La Régie a alors ajouté ce qui suit :

> *[245] La Régie invite le Distributeur, dans le cadre du prochain plan d'approvisionnement, à déposer un état d'avancement des travaux réalisés relatifs aux éléments mentionnés au paragraphe précédent ainsi qu'un échéancier de réalisation.*

Certes, cette liste des trois scénarios ci-dessus énumérés ne constitue pas une limitation de liste des scénarios possible, qui serait contraignante à l'égard de la future formation de la Régie qui sera saisie du Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'HQD. Cette formation disposera en effet toujours du pouvoir d'examiner tout autre scénario et de demander à HQD toute autre étude à ce sujet.

Toutefois, par souci d'efficience et dans l'intérêt public, afin de retarder le moins possible le déploiement d'une stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine aux énergies renouvelables, il serait souhaitable que la Régie de l'énergie requiert (par une décision supplémentaire en la présente Phase 2 du présent dossier) qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) fournisse un suivi supplémentaire en vue de l'examen futur de ce Plan d'approvisionnement 2023-2032, plus précisément en ajoutant à la liste des trois scénarios dont le suivi est demandé (aux paragraphes 244-245 précités de la Décision D-2022-109) **le scénario S-8 (4 éoliennes avec batteries, mais sans les lier à la conversion de la centrale diesel au GNR)**.

Nous craignons en effet qu'en liant tout scénario éolien aux IDLM au sort du GNR liquéfié aux IDLM, **cela risque de signifier la mort de l'éolien aux IDLM.** En effet, tant HQD que le RTIEÉ avaient soumis à la Régie qu'il y avait insuffisance de disponibilité du GNR à des prix acceptables pour approvisionner à la fois les IDLM et les quotas réglementaires des distributeurs gaziers. Certes, la Régie n'a pas été encore convaincue de cette insuffisance, mais elle a spécifié clairement que sa non-conviction de cette insuffisance ne l'était que **« pour l'instant »** (Décision D-2022-109, parag. 112) :

> *[112] La Régie ne partage pas **pour l'instant** les appréhensions du Distributeur sur l'impact éventuel d'une telle conversion sur d'autres industries québécoises qui auraient recours au GNL-R dans leur effort de transition énergétique.*
>
> *[Souligné en caractère gras par nous]*

La Régie, en ce paragraphe 112, n'a donc pas rejeté de façon définitive les arguments de HQD (et du RTIEÉ) quant à l'insuffisance de disponibilité du GNR à des prix acceptables pour approvisionner à la fois les IDLM et les quotas réglementaires des distributeurs gaziers. De toute façon, elle n'aurait pu à ce stade rejeter cet argument de façon définitive, puisqu'une formation de la Régie au présent dossier ne peut lier d'avance la future formation de la Régie qui sera saisie du Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'HQD.

Il existe donc déjà, à la seule lecture du fait que la Régie n'a pas rejeté ces arguments de façon définitive, un risque réel que les études demandées à HQD ne fassent que confirmer l'insuffisance de disponibilité du GNR à des prix acceptables pour approvisionner à la fois les IDLM et les distributeurs gaziers. Cela amènerait donc le rejet des scénarios GNL-R+éolien S-15 et S-16 **et donc d'amener l'approbation par défaut du scénario de raccordement à Percé, faute d'alternative éolienne sans GNR-L parmi les scénarios sur la table**.

Nous soumettons donc respectueusement qu'il serait dans l'intérêt public que l'étude du **scénario S-8 (4 éoliennes avec batteries, mais sans les lier à la conversion de la centrale diesel au GNR)** soit dès à présent ajoutée à la liste des scénarios dont le suivi est demandé à HQD aux paragraphes 244-245 précités de la Décision D-2022-109.

2. MOTIFS BASÉS SUR LE COÛT

Ce scénario S-8 constitue déjà un des scénarios dont le coût paramétrique soumis par HQD est inférieur au coût paramétrique annoncé du scénario S-3 (raccordement). Le coût paramétrique tant moyen que médian et qu'estimé du scénario S-8 est même inférieur à ceux du scénario GNL-R+éolien S-15. Et le coût paramétrique minimal du scénario S-8 est le plus bas de tous les scénarios.

Or c'est sur la base de leur coût paramétrique inférieur que la Régie a demandé à HQD un suivi des scénarios S-15 et S-16 aux paragraphes 241-243. **Du point de vue des coûts, le scénario S-8 (4 éoliennes sans GNL-R) mériterait donc d'être évalué aussi selon cette même logique**.

Voir la figure 3 de la Pièce B-0204, HQD-11, Doc.1 :

FIGURE 3 :
ÉTUDE COMPARATIVE DU COÛT DES SCÉNARIOS
SELON LA MÉTHODE DE SIMULATION MONTE-CARLO EN M$ ACTUALISÉS 2021

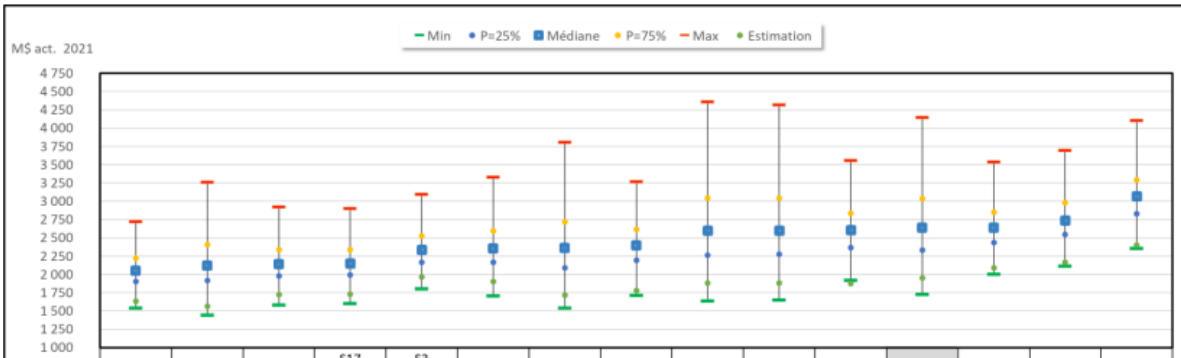

	S16 GNL-R +Éolien 26,8 MW	S8 Éolien 26,8 MW +diesel	S15 GNL-R +Éolien 13,4 MW	S17 GNL-R +Éolien 13,4 MW+ Sol 10 MW	S3 Raccord (Percé) + centrale GDP	S6 GNL-R	S7 Éolien 13,4 MW +diesel	S9 Éolien en mer 36 MW	S11 Solaire 10 MW	S12 Solaire 20 MW	S10 Éolien en mer 60 MW	S1 Statu quo	S4 Raccord Nouvelle-Écosse	S14 Biomasse 70 MW +diesel	S13 Biomasse 105 MW
Min	1 535	1 439	1 581	1 599	1 804	1 704	1 536	1 711	1 636	1 650	1 917	1 728	2 004	2 114	2 353
P=25%	1 905	1 916	1 982	1 994	2 167	2 165	2 089	2 197	2 266	2 277	2 370	2 332	2 435	2 545	2 829
Médiane	2 053	2 124	2 142	2 153	2 335	2 359	2 364	2 399	2 598	2 601	2 607	2 638	2 640	2 737	3 066
P=75%	2 221	2 406	2 340	2 340	2 526	2 595	2 719	2 616	3 042	3 042	2 835	3 034	2 849	2 979	3 291
Max	2 722	3 259	2 923	2 898	3 092	3 325	3 803	3 266	4 356	4 317	3 556	4 143	3 532	3 694	4 102
Estimation	1 633	1 562	1 725	1 728	1 965	1 904	1 718	1 776	1 882	1 887	1 875	1 953	2 091	2 169	2 400

3. MOTIFS BASÉS SUR LES ÉMISSIONS DE GES

Quant aux estimations de GES, le scénario S-8 constitue déjà l'un de ceux les plus avantageux (surtout si l'on devait tenir compte du maintien des PUERRA, ce que la Régie a explicitement demandé à HQD d'examiner par sa Décision D-2022-109, accroissant ainsi les réductions nettes de GES). Si, de plus, les scénarios GNL-R tombaient (et vu que les scénarios d'éolien en mer, de biomasse et de raccordement Nouvelle-Écosse ne font déjà plus partie de ceux considérés), le **scénario éolien S-8 (même sans PUERRA, mais de surcroît avec PUERRA) deviendrait alors le scénario le plus avantageux quant aux GES après le raccordement à Percé S-3** (et ce avant même toute éventuelle discussion pour faire varier raisonnablement ce scénario S-8, ce dont il n'y a pas lieu de traiter ici à ce stade).

Par contraste, lorsque les études seraient complétées pour les scénarios S-15 et S-16, l'on devra nécessairement tenir compte des émissions de GES supplémentaires causées par les nombreux transports maritimes et par la construction des réseaux de conduites dédiées entre les différents sites de production et les ports méthaniers ainsi que des équipements de liquéfaction et de regazéification. Une provision de GES devrait aussi être comptabilisée pour tenir compte du fait que la fourniture de GNR aux IDLM pose un risque de non-atteinte par Énergir et Gazifère de leurs propres cibles de GNR.

Pour l'ensemble de ces motifs, du point de vue des GES, le scénario S-8 (4 éoliennes sans GNL-R) mérite de faire partie des scénarios à évaluer aussi.

4. PREUVE NOUVELLE POSTÉRIEURE À LA DATE DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ ET DE LA DÉCISION D-2022-109 QUANT AU COÛT ET À LA DISPONIBILITÉ DU GNR

À ces arguments s'joutent les éléments de preuve nouveaux suivants :

- Hier le 15 septembre 2022, Radio-Canada a rapporté qu'un projet de 4 éoliennes était actuellement en discussion aux IDLM avec Hydro-Québec (voir annexe et la source : https://www.msn.com/fr-ca/actualites/est-du-quebec/la-construction-de-4-%C3%A9oliennes-s%C3%A9rieusement-envisag%C3%A9e-%C3%A0-grosse-%C3%AEle/ar-AA11RxvU). Ce projet n'a pas encore fait l'objet de consultations publiques ni d'évaluations environnementales ou autres. Toutefois, il serait déplorable que ce projet se trouve compromis ou retardé non pas en raison de son mérite-même mais au simple motif que l'on aurait imprudemment lié son approbation à l'approbation (incertaine) du GNL-R aux IDLM.

- Hier également le 15 septembre 2022, Énergir a déposé en audience à la Régie au Dossier R-4008-2017 Phase 1, Étape D, une présentation B-0816, Gaz Métro-8, Doc.8 indiquant en sa page 6 (reproduite ci-après) :

  a) que le coût moyen marginal du GNR **vient d'augmenter de 59,7% en 2 ans, à 36,44**$/GJ et

  b) l'inquiétude d'Énergir quant à sa capacité d'acquérir en temps utile à des prix acceptables les volumes de GNR requis pour satisfaire à son

obligation réglementaire, vu la croissance continuelle de la demande réglementairement requise en GNR dans diverses autres juridictions d'Amérique du Nord :

Mise en contexte du marché

L'offre et la demande

La demande :

Juridictions	Développement	Cible en volume
Canada	La RCP ajoutera une demande de consommateurs assujettis au règlement	N/D
Québec	Nouveau règlement établissant à 10 % le volume minimale de GNR	600 Mm³ en 2030
Colombie-Britannique	Actuellement 283 Mm³ contractualisés par Fortis	600 Mm³ en 2030
Ontario	Enbridge met en place un programme d'achat volontaire de GNR	N/D
Californie	1 392 Mm³ actuellement consommés en transport	2 068 Mm³ en 2030
SoCal	Cible de 20 %	26 430 Mm³

L'offre :
En 2021, la capacité de production en Amérique du Nord a atteint **2 166 Mm³**. Le potentiel technico-économique est entre **80 et 105 milliards de m³**, environ 8 % de la consommation de GN

Effet sur les prix

Résultats d'appel d'offres

Appel d'offres	Prix moyen contrat ($CAD/GJ)	Évolution du prix moyen
2021	36,44 $	+ 59,7 %
2019	22,82 $	

Marché USA

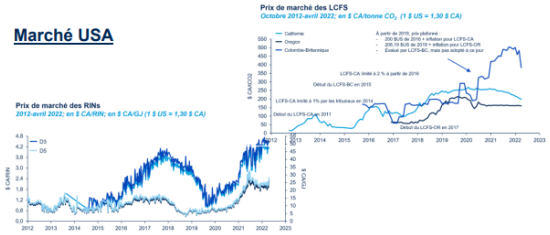

Dans ce contexte, pour atteindre les cibles réglementaires en minimisant l'impact sur la clientèle , il est primordial d'accélérer le processus d'acquisition de GNR et d'acquérir des volumes à long terme pour d'Énergir

On sait aussi que, dans ce même dossier, Énergir demande présentement à la Régie de lui permettre d'avance d'acquérir du GNR dont le coût marginal pourrait atteindre 45 $/GJ (soit 1,70 $/m^3) indexé au 1er octobre de chaque année (avec nécessité d'approbation spécifique des contrats individuels dont le coût serait supérieur) : **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, B-0710, Gaz Métro-8, Doc. 1, page 67.

Or, dans son évaluation paramétrique au présent dossier **HQD-12, Doc. 11.2 (confidentielle)** du coût des scénarios GNR-L, Hydro-Québec s'est fondée sur sa prévision d'un bas coût du GNR de chiffre confidentiel $/m^3 (c'est-à-dire chiffre confidentiel $/GJ) en 2025. Ce coût est donc substantiellement sous-évalué par rapport aux nouveaux coûts du GNR susdits dont Énergir fait actuellement état devant la Régie au Dossier R-4008-2017 tel que vu plus haut. Et encore, les coûts susdits évoqués au Dossier R-4008-2017 ne le sont que pour du GNR à l'état gazeux; ils n'incluent pas encore le coût des conduites de réseaux terrestres dédiés à construire entre les points d'injection et les ports méthaniers, puis du transport par ces conduites, puis du stockage et de la liquéfaction du gaz, puis du transport du gaz liquide par méthanier puis par camion réfrigéré puis son re-stockage et sa regazéification, puis des conduites vers la centrale de Cap-aux-Meules et du transport par celles-ci. Incidemment, HQD aurait vraisemblablement besoin de plusieurs fournisseurs de GNR pour alimenter les plus de chiffre confidentiel Mm^3 de la demande aux IDLM (voir le tableau ci-après qui confirme que les volumes pouvant être livrés par un seul fournisseur sont usuellement plus modestes que ce besoin total de HQD). Donc alimenter les IDLM en GNR-L requerra plusieurs réseaux terrestres dédiés entre les divers sites d'injection retenus et les ports méthaniers les plus proches de chacun. Il existe donc une possibilité importante que, lorsque les coûts plus précis des scénarios GNR-L seront calculés par HQD, ceux-ci pourraient devenir beaucoup plus élevés que ceux de leur évaluation paramétrique, ce qui pourrait amener leur abandon parmi les scénarios considérés. **Si le sort de l'éolien aux IDLM est lié à celui du GNR-L, alors il tombera donc aussi.**

Tableau de la Pièce **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, B-0710, Gaz Métro-8, Doc. 1, Annexe 1 :

Projets	Approuvé	Date injection	Type	Durée du contrat (an)	Volumes annuels contractés absolu (m^3)	Volumes annuels contractés (m^3)	Volumes annuels livrés (m^3)	Volumes annuels contractés (m^3)	Volumes annuels livrés (m^3)
						2023-2024		2025-2026	
Saint-Hyacinthe	Approuvé	2017-12-04	ICI - Municipal	20	13 000 000	13 000 000	9 000 000	13 000 000	13 000 000
Coop Agri-énergie (Warwick)	Approuvé	2021-06-23	Agricole	20	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Candiac (ADM)	Approuvé	2021-10-28	ICI - Municipal	6	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
SEMECS	Approuvé	2021-12-01	ICI - Municipal	20	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
EDL	Approuvé	2021-12-01	LET	20	27 900 000	27 900 000	27 869 259	27 900 000	27 869 259
Ste-Pie (CTBM)	Approuvé	2021-12-01	ICI - Municipal	20	4 100 000	4 100 000	2 100 000	4 100 000	2 100 000
Hamilton	Approuvé	2022-02-15	ICI - Municipal	4	2 600 000	2 600 000	2 600 000	0	0
Archaea	Approuvé	2022-03-01	LET	20	19 800 000	19 800 000	19 800 000	19 800 000	19 800 000
Ville de Québec	Approuvé	2022-06-01	ICI - Municipal	20	7 599 943	7 599 943	7 599 943	7 599 943	7 599 943
GIGME	Approuvé	2022-09-01	ICI - Municipal	10	4 700 000	4 700 000	4 679 249	4 700 000	4 679 249
RGMRM	Approuvé	2022-09-01	LET	20	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Petawawa	Approuvé	2022-12-01	ICI - Municipal	20	4 100 000	4 100 000	4 076 000	4 100 000	4 076 000
Chicoutimi	Demande d'approbation en cours	2023-06-30	LET	20	2 143 438	1 979 414	1 979 414	1 715 492	1 715 492
Neuville (Portneuf)	Demande d'approbation en cours	2023-08-30	LET	20	2 000 000	1 293 217	1 293 217	1 409 343	1 409 343
Access RNG	Demande d'approbation en cours	2023-10-01	LET	20	6 600 000	3 958 828	3 958 828	6 598 047	6 598 047
SEMER (Cacouna)	Approuvé	2023-12-01	ICI - Municipal	20	3 600 000	3 600 000	2 100 000	3 600 000	3 600 000
TOTAL					**116 743 381**	**113 231 402**	**105 655 910**	**113 122 825**	**111 047 332**
SEUIL FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT						122 630 294		306 807 990	

5. PREUVE NOUVELLE POSTÉRIEURE À LA DATE DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ ET DE LA DÉCISION D-2022-109 QUANT À LA RARETÉ DES MÉTHANIERS

Un risque additionnel s'ajoute du fait que l'on ignore ce qui adviendra du coût du transport du GNL par méthaniers.

Énergir nous a informé le 7 septembre 2022 d'une pénurie de méthaniers à l'hiver 2022-2023 en raison de la demande soudaine de GNL d'Amérique du Nord par l'Europe alors que cette dernière tente de se libérer de sa dépendance au gaz russe. L'on ignore si l'offre de navires méthaniers s'accroîtra d'ici à ce que du GNL-R ait éventuellement besoin d'être fourni aux IDLM ou si au contraire la rareté de l'offre de méthaniers perdurera et donc générera un coût de transport maritime élevé :

> **M. FRANÇOIS CRÉPEAU, POUR ÉNERGIR, DOSSIER R-4177-2021 PHASE 2, PIÈCE A-0062, N.S 7 SEPTEMBRE 2022, PAGES 215-217 :**
>
> *[…] **Cette année, ce qu'on voit, c'est que le prix du GNL est tellement élevé** que ce qu'on a vécu dans les trois, quatre dernières années, où quelqu'un qui avait un cargo, un méthanier, il l'amenait, soit sur la côte Est des États-Unis ou dans les Maritimes, pour vaporiser avec les capacités à Canaport, entre autres.*
>
> ***Bien, on voit que ces compagnies-là ne font pas appel au GNL, ils n'ont pas accès, le GNL est trop cher**. Donc, les différents courtiers qui auraient autrement utilisé du GNL pour compenser n'auront pas accès à une alternative, donc, ils ne sont pas intéressés à offrir à Énergir un service de pointe.*

> ***La majorité des courtiers ne sont plus intéressés. Ceux qui le sont, bien, ils ont besoin d'un engagement financier beaucoup plus grand, pour s'assurer que leur alternative va être disponible****.*
>
> *Donc, dans le passé, cogner à la porte d'un des courtiers en GNL, payait le prix de marché, c'était fait, donc, il nous offrait une prime variable en fonction du marché et une prime fixe assez faible.*
>
> ***Là, ce qu'on a vu, dans nos discussions, c'est qu'il exigeait une prime fixe qui était très très très élevée, dans certains cas, cinquante (50) fois plus élevée****, mais dans d'autres cas aussi, on a eu des offres qui voulaient qu'on préachète finalement du gaz pour l'hiver et que eux allaient le revendre dans le marché des journées où on n'en avait pas besoin. C'étaient plusieurs dizaines de millions de dollars, là. Donc, c'est une des principales raisons qui rend la... qui réduit la disponibilité et augmente les prix.*
>
> *[Souligné en caractères gras par nous]*

L'on ignore de combien de méthaniers l'on aurait besoin pour alimenter annuellement les IDLM en GNL-R. Des méthaniers fréquents mais non remplis ? Des méthaniers moins fréquents mais plus remplis et nécessitant donc aux IDLM de plus grandes capacités de stockage ?

L'incertitude actuelle sur ces questions (auxquelles répondront les études à venir sur ces scénarios) constitue un motif de plus de garder par mi les scénarios possibles aussi le scénario S-8 (4 éoliennes sans GNL-R).

6. MOTIF FONDÉ SUR L'HARMONISATION ENTRE LES DOSSIERS DE LA RÉGIE ET LE PRINCIPE DE COLLÉGIALITÉ

À l'ensemble de ces représentations, nous soumettons respectueusement qu'une certaine collégialité doit exister entre les formations de la Régie de l'énergie, bien que chacune soit indépendante.

Il n'est pas optimal que, pendant qu'une formation est informée au Dossier R-4008-2017 de la hausse du coût du GNR et des difficultés d'Énergir de s'approvisionner en GNR aux niveaux réglementairement requis à un prix raisonnable, puis qu'une seconde formation est informée d'une hausse du prix du GNL dû à une pénurie de méthaniers (pour l'instant conjoncturelle), une troisième formation de la Régie n'intègre pas pleinement ces informations cruciales à des décisions requérant un approvisionnement en GNR.

7. AUTRE PREUVE NOUVELLE À VENIR

Au soutien additionnel des présentes, nous désirons en outre soumettre d'ici les prochains jours un extrait de la transcription sténographique de l'audience du 16 septembre 2022 au Dossier R-4008-2017 Phase 1, Étape D, qui appuie davantage notre présente demande de ne garder ouvert un scénario alternatif autre que les seuls scénarios avec GNL-R. Comme l'audience cette est à huis clos, il a été requis par la formation de cet autre dossier qu'une version caviardée de sa transcription soit préparée sous peu par Énergir, dont nous pourrons alors déposer un extrait non confidentiel aux fins de notre présente demande.

* * *

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite donc respectueusement la Régie de l'énergie à requérir (en Phase 2 au présent dossier) qu'Hydro-Québec Distribution (HQD) fournisse un suivi supplémentaire en vue de l'examen futur de son Plan d'approvisionnement 2023-2032, en ajoutant le scénario S-8 (4 éoliennes et batteries, sans GNL-R) à la liste des trois scénarios dont le suivi est demandé aux paragraphes 244-245 précités de la Décision D-2022-109.

Nous ne demandons pas ici de rejeter aujourd'hui les scénarios GNL-R; ce sera à la prochaine formation au Plan d'approvisionnement 2023-2031 d'examiner cette question. Nous demandons simplement de fournir à cette formation les outils (l'étude du scénario S-8) qui lui permettra, si elle le souhaite, d'opter pour l'éolien même si elle n'opte pas pour le GNL-R.

8. DEMANDE RELATIVE À LA CONFIDENTIALITÉ

Nous invitons par ailleurs respectueusement la Régie à lever la confidentialité actuelle des trois chiffres caviardés (en surlignage gris dans la version confidentielle) ci-dessus et issus de la Pièce HQD-12, Doc. 11.2 (confidentielle), car il ne nous semble pas qu'HQD souhaite véritablement la confidentialité spécifique de ces trois chiffres. À tout évènement, il n'existe pas de motif de les garder confidentiels. La levée de cette confidentialité facilitera toute réponse ou décision ou autre suivi, qui pourraient émaner de la présente lettre.

* * *

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

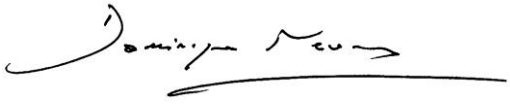

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*
Le *Regroupement* comprend les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).

ANNEXE

La construction de 4 éoliennes sérieusement envisagée à Grosse-Île

Isabelle Larose
Radio-Canada, le 15 septembre 2022
https://www.msn.com/fr-ca/actualites/est-du-quebec/la-construction-de-4-%C3%A9oliennes-s%C3%A9rieusement-envisag%C3%A9e-%C3%A0-grosse-%C3%AEle/ar-AA11RxvU

La possibilité de créer un deuxième parc éolien dans l'archipel madelinot est maintenant assez envisageable pour que des modifications réglementaires soient en cours et que les promoteurs du projet planifient déjà des consultations publiques.

Évalué à 70 millions de dollars, le Parc éolien de Grosse-Île » prendrait forme en milieu dunaire, à l'ouest de l'usine de Mines Seleine, à environ trois kilomètres au nord-est du parc éolien de la Dune-du-Nord, mis en service en décembre 2020.

Les deux parcs éoliens madelinots seraient donc complètement indépendants puisqu'un nouveau poste de raccordement au réseau d'Hydro-Québec serait bâti sur le site du projet.

À l'instar du parc éolien de la Dune-du-Nord, les actionnaires du projet seraient la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (50 %), Valeco Énergie Québec (25 %) et Plan A Infrastructure (25 %), une filiale de Plan A Capital.

© Isabelle Larose/Radio-Canada Bien que l'option d'agrandir le parc éolien de la Dune-du-Nord ait été envisagée, les promoteurs misent désormais sur la création d'un nouveau parc éolien 3 km plus au nord (archives).

Hydro-Québec et les promoteurs sont actuellement en discussion en vue de conclure un contrat d'achat d'électricité de gré à gré de 16,8 mégawatts, soit 4,2 mégawatts par éolienne.

Pour le moment, les discussions se poursuivent avec le partenaire Parc éolien de Grosse-Île pour l'installation de nouvelles éoliennes afin d'en déterminer la faisabilité technique et économique», écrit par courriel la conseillère aux affaires régionales d'Hydro-Québec, Geneviève Cloutier.

Un processus de changement de zonage en cours

Les discussions sont tout de même assez avancées pour que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine enclenche la procédure qui vise à modifier son schéma d'aménagement et de développement pour permettre l'implantation d'un nouveau parc éolien sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île.

Le règlement de zonage en vigueur ne permet pas la production d'énergie éolienne sur l'espace visé par les promoteurs.

Comme le schéma d'aménagement est une responsabilité de la Communauté maritime, la Municipalité de Grosse-Île devait nous faire une demande à laquelle on a répondu positivement lors de la séance d'hier», explique le président par intérim de la Communauté maritime des Îles, Gaétan Richard.

© Isabelle Larose/Radio-Canada Le parc projeté serait situé non loin de Mines Seleine, sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, alors que celui de la Dune-du-Nord se trouve sur celui de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine (archives).

Selon la résolution adoptée mardi soir lors de la séance de la Communauté maritime des Îles, le conseil municipal de Grosse-Île se dit favorable au projet». Les promoteurs ont rencontré les élus de la petite municipalité anglophone défusionnée afin de leur présenter le projet et de connaître leur position.

Radio-Canada a tenté de s'entretenir avec la mairesse de Grosse-Île, Diana-Joy Davies, mais celle-ci n'est pas disponible cette semaine.

Deux autres éoliennes dans l'habitat protégé du corème de Conrad

Une partie du parc éolien projeté serait à l'intérieur de l'habitat floristique protégé du corème de Conrad. Plante menacée, ce petit arbuste bénéficie depuis février 2001 d'une protection juridique au Québec.

La présence de cette plante sur le site de la construction du parc éolien de la Dune-du-Nord avait suscité de nombreuses discussions et de l'opposition au projet, notamment lors de la tenue d'une séance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

© Philippe Grenier/Radio-Canada Le corème de Conrad est un petit arbuste classé parmi les espèces menacées (archives).

Il y a deux éoliennes qui vont être dans l'habitat floristique, mais tout le reste de l'infrastructure, soit la sous-station, les deux autres éoliennes, le point de raccordement d'Hydro-Québec et possiblement une batterie de stockage qui vont être à l'extérieur de l'habitat floristique, encore plus au nord», précise le chargé de projet de parc éolien de Grosse-Île et président de Plan A Capital, Hugo Bouchard. Par contre, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de corème si on est à l'extérieur de la zone d'habitat juridiquement reconnu.»

M. Bouchard estime que ce secteur dunaire, situé loin des zones résidentielles, est possiblement le seul lieu du territoire où l'implantation d'un parc éolien peut recevoir une certaine acceptabilité sociale, malgré la présence de la plante menacée.

Une plante rare

- Le territoire madelinot est le seul endroit au Québec où on retrouve le corème de Conrad;
- Le corème de Conrad occupe moins de 3 km^2 de dunes aux Îles-de-la-Madeleine;
- La circulation des véhicules tout-terrains, l'agrandissement des zones de villégiature et le piétinement représentent les principales menaces à la survie de l'espèce.

Source : ministère de l'Environnement et des Changements climatiques

M. Bouchard précise que des mesures de compensation pour amenuiser l'empreinte sur le corème de Conrad» seront mises en place, à l'instar de ce qui a été fait lors de la construction du parc éolien de la Dune-du-Nord.

Il rappelle qu'une trentaine de spécimens de corème de Conrad, qui se trouvaient dans la zone de construction, ont été transplantés sur des terrains acquis par les promoteurs plus loin sur la dune.

© collaboration Attention FragÎles Avant la construction du parc éolien de la Dune-du-Nord, des spécimens de corème de Conrad ont été transplantés (archives).

Notre plus grand atout pour le projet du parc éolien de Grosse-Île, c'est le succès du parc éolien de la Dune-du-Nord, parce qu'on est capable de démontrer qu'on a eu beaucoup moins d'impacts sur le corème de Conrad que ce qui était recommandé par le Ministère», affirme M. Bouchard.

En plus, les mesures de compensation ont été efficaces», ajoute-t-il. Le taux de survie du corème de Conrad est d'environ 60 % et on pense qu'on serait capable d'avoir des résultats plus élevés avec l'expérience de la première phase.»

Bien qu'elle estime qu'il manque encore beaucoup d'informations pour avoir un portrait clair du projet, l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE) a déjà des réserves.

C'est sûr que lorsqu'on parle de développement éolien en habitat protégé, on est en défaveur bien entendu», lance la porte-parole Isabelle Lapierre. À l'AMSÉE, on préfère avoir des initiatives d'économie d'énergie plutôt que de penser à développer des projets énergétiques.»

Consultations publiques avant les Fêtes

Selon Hugo Bouchard, les promoteurs du projet souhaitent tenir des séances publiques d'information et de consultations cet automne, afin de présenter le projet éolien de Grosse-Île à la population.

On veut que les gens viennent nous faire part de leur impression sur le projet et pour récolter les commentaires sur le projet tel qu'on le voit aujourd'hui», affirme M. Bouchard.

Le président intérimaire de la Communauté maritime des Îles, Gaétan Richard, souhaite également que la population puisse s'exprimer sur le projet.

Les gens seront consultés et pourront se prononcer sur le projet, mais il faut quand même dire que le premier projet d'éolienne a été accepté par la majorité de la communauté», affirme M. Richard. Ce sont des redevances pour le milieu, des énergies vertes, mais on est conscient que ce n'est pas tout le monde qui est d'accord.»

Hugo Bouchard estime qu'il est encore trop tôt pour estimer les retombées économiques dont pourrait bénéficier la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine si le projet va de l'avant.

Un lien avec la décision de la Régie de l'énergie?

Récemment, la Régie de l'énergie a refusé d'approuver le plan d'Hydro-Québec visant à raccorder l'archipel madelinot au réseau hydroélectrique continental par câbles sous-marins.

Elle a demandé à la société d'État d'analyser de façon plus poussée deux autres scénarios envisagés dans le cadre de la transition énergétique qui incluent la conversion la centrale thermique existante au gaz naturel liquéfié renouvelable» et l'ajout de deux ou quatre éoliennes.

© Steve Rompré/Radio-Canada La centrale thermique au mazout des Îles-de-la-Madeleine était responsable de 40 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre d'Hydro-Québec en 2017 (archives).

Questionnée sur le lien entre cette décision et la possible construction d'un nouveau parc éolien à Grosse-Île, Hydro-Québec s'est contentée d'une réponse très succincte.

Nous analysons la décision de la Régie de l'énergie rendue le 2 septembre dans le dossier de la transition énergétique des Îles pour voir quels seront les impacts», a écrit par courriel Mme Cloutier.

La porte-parole d'Hydro-Québec n'était pas disponible avant la semaine prochaine pour nous accorder une entrevue.

De son côté, le chargé de projet du projet éolien de Grosse-Île a indiqué que le projet de câbles sous-marins ne faisait pas partie des considérations des promoteurs».

C'est un projet qu'on négocie avec Hydro-Québec de gré à gré, il faut absolument que la société d'État désire ce projet pour qu'il se réalise», souligne Hugo Bouchard.

_____